

Plafond Sécurité Sociale et exonération de frais professionnels

Plafond de la Sécurité sociale 2020

Annuel	par Trimestre	par MOIS	
41 136 €	10 284 €	3 428 €	
par Quinzaine	par Semaine	par Jour	par Heure
1 714 €	791 €	189 €	26 €

LIMITES d'exonération des Frais professionnels

Restauration / Lieu de travail (panier)	6,70 €
Restauration hors entreprise (chantier)	9,30 €
Repas au restaurant	19,00 €
Titre-restaurant limite part employeur	5,55 €